

# BlueBay Emerging Market Bond Fund

CATÉGORIE D' ACTIONS B - CHF

Décembre 2019

## RENDEMENT DE LA CATÉGORIE D' ACTIONS (%) NET DE COMMISSIONS (CHF)

	1M	3M	CDA	1A	3A <sup>1</sup>	5A <sup>1</sup>	10A <sup>1</sup>	MAX <sup>1</sup>
BlueBay Emerging Market Bond Fund B - CHF	2,05	0,93	9,94	9,94	2,77	2,52	-	1,61
JP Morgan EMBI Global Diversified <sup>4</sup>	1,69	0,99	11,20	11,20	3,52	3,56	-	2,65
Alpha	0,36	-0,06	-1,26	-1,26	-0,75	-1,04	-	-1,04

En cas de différence entre la devise de la Catégorie d'actions et la devise de l'Indice de référence, les rendements de l'Indice de référence ont été convertis dans la devise de la Catégorie d'actions correspondante selon une méthodologie de couverture. Cela permet d'ajuster les rendements de l'Indice de référence pour tenir compte des écarts de taux d'intérêt entre les deux pays et de l'incidence du marché des changes au comptant sur les rendements inattendus.

## RENDEMENT SUR PÉRIODES SUCCESSIVES D'UN AN (%) NET DE COMMISSIONS (CHF)

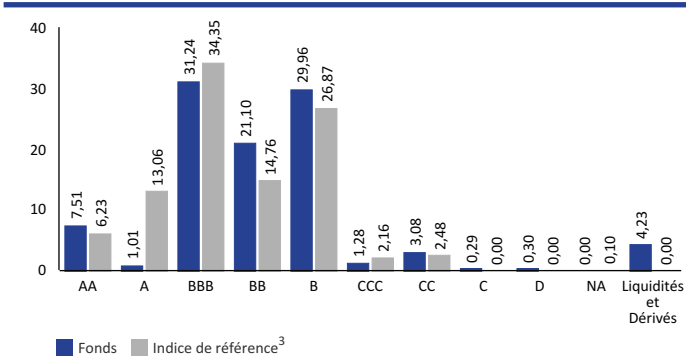
Du	31-12-14	31-12-15	31-12-16	31-12-17	31-12-18	
Au	31-12-15	31-12-16	31-12-17	31-12-18	31-12-19	
BlueBay Emerging Market Bond Fund B - CHF		-2,43	6,94	8,34	-8,87	9,94
JP Morgan EMBI Global Diversified <sup>4</sup>		-0,21	7,61	7,70	-7,35	11,20

Les rendements du passé ne préjugent pas nécessairement des rendements à venir. Les chiffres de rendement nets tiennent compte du réinvestissement des dividendes et des bénéfices ainsi que de la déduction des commissions du gestionnaire d'investissement et des commissions de performance. En outre, les commissions et charges imputées annulent généralement les bénéfices de négociation réalisés par les fonds. La grille de commissions spécifique au fonds BlueBay Funds - BlueBay Emerging Market Bond Fund B - CHF est indiquée dans le document d'informations clés pour l'investisseur ou le prospectus du fonds.

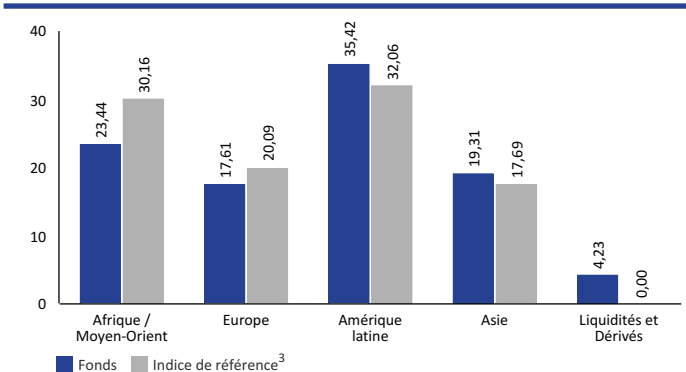
## 5 PRINCIPAUX TITRES EN PORTEFEUILLE (%)

Russian Foreign Bond 5,1% 03/35	2,34
1MDB Energy Ltd 5,99% 05/22	2,22
Banque Centrale de Tunisie Int Bond 5 <sup>3/4</sup> % 01/25	2,15
Mexican Govt, Bond 4 <sup>1/2</sup> % 01/31/50	2,04
Qatar 4,817% 03/49	2,00

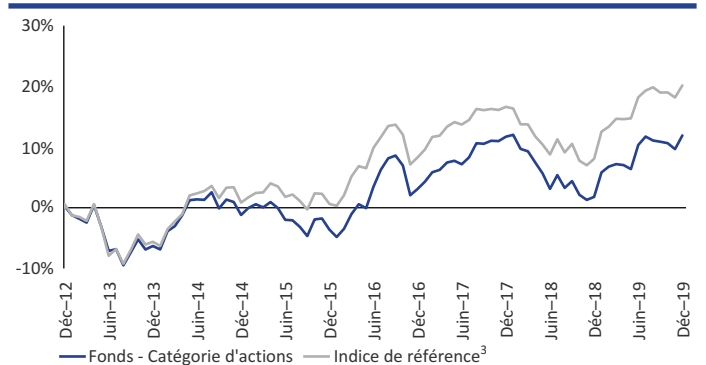
## RÉPARTITION QUALITÉ DU CRÉDIT (% , VL)



## RÉPARTITION RÉGIONALE (% , VL)



## RENDEMENT CUMULATIF NET (CHF)<sup>2</sup>



Les rendements du passé ne préjugent pas nécessairement des rendements à venir. Les chiffres de rendement nets tiennent compte du réinvestissement des dividendes et des bénéfices ainsi que de la déduction des commissions du gestionnaire d'investissement et des commissions de performance, à l'exception des frais initiaux. En outre, les commissions et charges imputées annulent généralement les bénéfices de négociation réalisés par les fonds. La grille de commissions spécifique au fonds BlueBay Funds - BlueBay Emerging Market Bond Fund B - CHF le document d'informations clés pour l'investisseur ou le prospectus du fonds.

## OBJECTIF D' INVESTISSEMENT

Le fonds vise à vous assurer un rendement grâce à un mélange de stratégies : génération de revenus et croissance du montant initial investi. Il investit principalement dans des titres de créance négociables qui versent un intérêt fixe.

## POLITIQUE D' INVESTISSEMENT

Le fonds vise des rendements meilleurs que ceux de son indice de référence, l'indice JP Morgan Emerging Market Bond Index Global Diversified. Il peut investir des montants substantiels dans d'autres indices si les conditions du marché le justifient. Au moins les deux tiers des investissements du fonds se feront dans des titres de créance négociables à revenu fixe ayant reçu une note quelconque, émis par des États, des banques ou des entreprises des marchés émergents et libellés dans une monnaie quelconque. Le fonds peut utiliser des produits dérivés (tels que des contrats à terme, des options et des contrats d'échange, liés à la hausse et la baisse d'autres actifs) pour atteindre l'objectif d'investissement et réduire les risques ou gérer le fonds plus efficacement.

## ÉQUIPE

	Date d'entrée en fonction chez BlueBay	Expérience au sein du secteur de l'investissement
Polina Kurdyavko	Juillet 2005	19 ans
Jana Velebova	Décembre 2014	14 ans
Taille de l'équipe	32 professionnels de l'investissement	
Expérience moyenne au sein du secteur de l'investissement	15 ans	

## CONSIDÉRATIONS EN MATIÈRE DE RISQUES

- Les marchés émergents peuvent être plus volatils, raison pour laquelle il peut être plus difficile de vendre ou d'échanger ces titres de créance négociables. Il peut y avoir moins de supervision des autorités et de réglementation juridique, ainsi qu'un code de la fiscalité et des procédures moins bien définis que dans les pays où les marchés boursiers sont davantage développés. Les marchés émergents peuvent être particulièrement sensibles à l'instabilité politique, ce qui peut entraîner un plus grand degré de volatilité et d'incertitude, exposant donc le Fonds au risque de pertes.
- L'investissement dans des titres de créance négociables de marchés émergents vous offre la possibilité d'obtenir des rendements plus élevés grâce à la croissance de votre capital et à la génération de revenus. Néanmoins, il existe un risque plus élevé de défaillance dans le chef de l'organisation qui a émis le titre, ce qui entraînerait la perte partielle ou totale de votre investissement initial.
- Il peut arriver qu'une organisation avec laquelle nous négocions des actifs ou des produits dérivés (en général, un établissement financier tel qu'une banque) s'avère incapable d'honorer ses obligations, ce qui pourrait entraîner des pertes pour le fonds.
- Le marché des titres de créance négociables de marchés émergents peut parfois devenir illiquide, ce qui pourrait rendre difficile la vente de ces titres de créance négociables ou obliger à les vendre à un cours moindre.
- Les employés, les processus et les systèmes de BlueBay ainsi que ceux d'entreprises tiers peuvent présenter un dysfonctionnement et provoquer une perte de votre investissement.
- Lorsqu'une souscription implique une opération de change, les variations des taux de change peuvent avoir des effets néfastes sur la valeur des investissements.

### NOTES

**Duration du spread** - sensibilité du prix d'une obligation aux variations de spread.

- Les rendements indiqués pour les périodes d'un an et plus sont annualisés.
- Depuis le lancement.
- Indice de référence: JP Morgan EMBI Global Diversified
- Le nom complet de l'indice est JP Morgan Emerging Market Bond Index Global Diversified. L'indice de référence fait l'objet d'une couverture dans la devise de la Catégorie d'actions lorsque cela s'avère nécessaire.

Le présent document est émis au Royaume-Uni par BlueBay Asset Management LLP (BlueBay), un organisme agréé et réglementé par la UK Financial Conduct Authority (FCA), agréé auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) aux États-Unis et membre de la National Futures Association (NFA), comme autorisé par la Commodity Futures Trading Commission (CFTC) aux États-Unis. Ce document peut également être émis aux États-Unis par BlueBay Asset Management USA LLC qui est enregistrée auprès de la SEC et de la NFA. Au Japon, par BlueBay Asset Management International Limited qui est enregistrée auprès du Kanto Local Finance Bureau du ministère des Finances du Japon. En Suisse, par BlueBay Asset Management AG dont le Représentant et l'Agent payeur est BNP Paribas Securities Services, Paris, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16, 8002 Zurich, Suisse. Le lieu d'exécution est le siège social du Représentant. Les tribunaux du siège du représentant suisse sont compétents concernant les litiges relatifs à la distribution d'actions en Suisse. Le Prospectus, les Documents d'information clé pour l'investisseur (DICI), les Statuts ainsi que tout autre document pertinent requis, tels que les Rapports annuels et semestriels, peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. En Allemagne, BlueBay opère en vertu d'un passeport de succursale conformément à la Directive sur les Gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (Directive 2011/61/UE). En Australie, BlueBay est dispensée de l'obligation de détenir une licence australienne de services financiers en vertu de la Corporations Act relative aux services financiers, car elle est réglementée par la FCA en vertu des lois du Royaume-Uni qui diffèrent des lois australiennes. Au Canada, BlueBay n'est pas soumise aux lois sur les valeurs mobilières et bénéficie de l'exemption accordée aux courtiers internationaux en vertu des lois provinciales sur les valeurs mobilières applicables, qui permet à BlueBay d'exercer certaines activités de courtage déterminées pour les résidents canadiens répondant à la définition de « client autorisé canadien », telle que définie par les lois sur les valeurs mobilières applicables. Les inscriptions et adhésions notées ne doivent pas être interprétées comme une acceptation ou une approbation des entités BlueBay identifiées par les autorités respectives de licence ou d'enregistrement. À la connaissance de BlueBay, le présent document est authentique et exact à la date de la présente. BlueBay ne donne aucune garantie expresse ou implicite et ne fait aucune déclaration quant aux informations contenues dans ce document, et décline expressément toute garantie d'exactitude, d'intégralité ou d'adaptation à un usage particulier. Le présent document s'adresse aux « clients professionnels » et « contreparties éligibles » (tels que définis par la FCA) ou, aux États-Unis, aux « investisseurs qualifiés » (tels que définis dans la Securities Act de 1933) ou aux « acquéreurs qualifiés » (tels que définis dans l'Investment Company Act de 1940) selon le cas, et ne doit être utilisé par aucune autre catégorie de clients. Ce document ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'un offre d'achat d'un quelconque titre ou produit d'investissement dans une quelconque juridiction et n'est présenté qu'à titre d'information. Sauf accord écrit explicite, BlueBay ne fournit aucun conseil d'investissement ou autre et rien dans ce document ne constitue un conseil, ni ne doit être interprété comme tel. Aucun Fonds BlueBay ne vous est proposé, si ce n'est en vertu de la notice d'offre et des documents de souscription (les « Documents relatifs à l'offre »). Le présent document ne vise qu'à fournir des renseignements de nature générale et ne constitue pas la description complète d'un quelconque Fonds BlueBay. En cas d'incohérence entre le présent document et les Documents relatifs à l'offre du Fonds BlueBay, les dispositions des Documents relatifs à l'offre ont préséance. L'investissement dans le Fonds comporte des risques importants et est susceptible de voir sa valeur fluctuer ; à ce titre, il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas le montant investi. De même, il est recommandé de lire attentivement la notice d'offre, et en particulier la section relative aux risques, avant d'investir dans un quelconque fonds BlueBay. Les rendements du passé ne préjugent pas des performances à venir. Les chiffres nets de rendement tiennent compte du réinvestissement des dividendes et des bénéfices ainsi que de la déduction des commissions du gestionnaire d'investissement et des commissions de performance. En outre, les commissions et charges générales imputées annulent généralement les bénéfices de négociation réalisés par le fonds. La structure spécifique des commissions est décrite en détail dans les documents relatifs à l'offre et/ou le prospectus du fonds. Aucune partie du présent document ne peut être reproduite, redistribuée ou transmise, directement ou indirectement, à toute autre personne ou publiée, en tout ou en partie, d'une quelconque manière sans l'autorisation écrite préalable de BlueBay. Aux États-Unis, ce document peut être fourni par RBC Global Asset Management (U.S.) Inc. (« RBC GAM-US »), conseiller en investissement inscrit auprès de la SEC. RBC Global Asset Management (RBC GAM) est la division de gestion des actifs de la Banque Royale du Canada (RBC), et englobe BlueBay, RBC GAM-US, RBC Investment Management (Asia) Limited et RBC Global Asset Management Inc., qui sont des entités distinctes mais affiliées. Copyright 2019 © BlueBay est une filiale en propriété exclusive de RBC et BlueBay peut être considérée comme étant liée à RBC et à ses autres sociétés affiliées. ® Marque déposée de RBC. RBC GAM est une marque déposée de RBC. BlueBay Asset Management LLP, dont le siège social est sis 77 Grosvenor Street, Londres W1K 3JR, société enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro OC370085. Le terme partenaire désigne un membre du LLP ou un employé de BlueBay ayant un statut équivalent. Les coordonnées des membres du Groupe BlueBay et d'autres conditions importantes auxquelles ce message est soumis sont disponibles sur [www.bluebay.com](http://www.bluebay.com). Tous droits réservés.

Date de publication: janvier 2020

## APERÇU DU FONDS

Encours total du fonds	USD 859 m
Date de lancement du fonds	03 Septembre 2002
Date de lancement de B - CHF	20 Décembre 2012
Indice de référence	JP Morgan EMBI Global Diversified <sup>4</sup>
Type de fonds	UCITS
Domicile	Luxembourg
Gestionnaire d'investissement	BlueBay Asset Management LLP

## FRAIS RELATIFS À LA CATÉGORIE B - CHF

Frais d'entrée	5%
Frais de gestion annuels	1,00%
Commission de performance	n/a
Investissement initial minimum	CHF 100 000
Investissement ultérieur minimum	CHF 5 000
Total des frais sur encours	1,20%
Politique de versement de dividendes	No

Une commission de vente pouvant représenter 5 % du montant de souscription peut être appliquée par la Société de gestion, qui pourra y renoncer partiellement ou intégralement. La commission de vente éventuelle sera versée à l'intermédiaire auquel la distribution des Actions a été déléguée.

## CODES D'IDENTIFICATION DU FONDS

ISIN	LU0605618775
Bloomberg	BBEMBCA LX
WKN	A1W499
Valoren	12864420
Lipper	68190641

## NOUS CONTACTER

**Service Marketing et Relations clients**  
77 Grosvenor Street  
London W1K 3JR

tel: +44(0)20 7389 3775  
[marketing@bluebay.com](mailto:marketing@bluebay.com)  
[www.bluebay.com](http://www.bluebay.com)